même Etat n'aurait qu'une seule heure, sauf cependant pour la Russie, dont le développement est trop considérable.

D'après cela, les pays seraient répartis au point de vue des heures comme suit :

Le Portugal, l'Espagne, la France, l'Angleterre, la Belgique, la Hollande et la Suisse auraient la même heure, celle de Greenwich.

La Suède, le Danemark, l'Autriche, l'Italie, la Serbie, le Montenegro, auraient la même heure, avec une avance d'une heure sur celle de Greenwich.

La Roumanie, la Bulgarie, la Turquie, la Grèce et la partie de la Russie à l'ouest du méridien de Moscou jouiraient aussi de la même heure, en avance de deux heures sur celle de Greenwich.

Enfin, le reste de la Russie aurait son heure propre, avec une avance de trois heures.

Si ces mesures sont adoptées, comme c'est probable, la conférence de Berlin n'aura pas perdu son temps, et elle aura bien mérité de la science et de l'humanité.

PAUL ROCHE

BULLETIN COMMERCIAL ET INDUSTRIEL

L'industrie lainière en Hongrie

Dans un rapport dressé par le conseil général de Belgique à Pest, à propos de l'exposition nationale nous trouvons, sur la situation de l'industrie lainière en Hongrie, des renseignements qui méritent d'être signalés:

Fabrication du drap. — Dans la halle de l'industrie, on peut s'apercevoir que l'industrie du drap est très peu avancée en Hongrie; aussi ce drap n'est-il employer que pour des vêtements ordinaires et pour l'armée. J'ajouterai même que le fil, la doublure et les boutons des vêtements au-dessus de l'ordinaire viennent de l'étranger.

Ce que l'on voit en fait d'étoffes et de draps à l'exposition prouve que l'on est encore loin d'être arrivé à en fabriquer qui soient en rapport avec les exigences modernes.

En 1884, on a importé de la Belgique, de l'Autriche et d'autres pays, pour la confection des vêtements, des étoffes d'une valeur de 206.401.693 florins de drap et on a exporté pour une somme de 38.908.036 florins Ce chiffre d'exportation est encore notablement réduit par les envois retournés, qui ne sont pas déduits.

On est donc en droit de dire que l'industrie textile n'est encore ici qu'à l'état d'enfance, et la production pour ainsi dire insignifiante pour les besoins du pays.

Si l'on se demande pourquoi, on se trouve en présence d'un des plus difficiles problèmes que le gouvernement et le corps législatif aient à résoudre. La situation actuelle de l'économie nationale de la Hongrie n'est pas de nature à rendre en ce moment la création d'une industrie textile possible.

La Hongrie, sœur de l'Autriche, non seulement politiquement, mais aussi économiquement, est donc liée. Pour l'industrie textile hongroise, c'est évidemment une pierre d'achoppement.

L'industrie textile autrichienne, si grande et si florissante, prend une place importante dans le monde. La Hongrie, ayant encore à vaincre toutes les difficultés du commencement, ne peut, en aucune façon, d'ici à de longues années, devenir un pays pouvant concourir, même pour ses propres besoins, avec l'Autriche, voire même avec l'Angleterre, la Belgique, la France, etc. On ne peut pas mettre en doute qu'une industrie textile en Hongrie trouverait dans la même industrie en Autriche une concurrence acharnée, parce que celle-ci a un grand terrain d'exportation à défendre en Hongrie, et ce combat serait d'autant plus animé que les industriels autrichiens possèdent d'énormes moyens de défense.

En admettant que le cas se présente, malgré cette situation défavorable, que des capitaux fussent sacrifiés à construire de grandes fabriques de draps, la situation des fabriques ne serait dans tous les cas pas brillante ; les fabriques, une fois montées, se trouveraient en présence d'ouvriers incapables, qui devraient apprendre aux dépens de la fabrication. Cela amenerait, pour des produits de valeur moyenne, des dépenses énormes de fabrication.

Pour balancer ces grandes chances, il faudrait que l'Etat non seulement protégeât cette industrie d'après la loi XLIV de l'année 1881, mais que le gouvernement donnât des primes particulières aux manufacturiers. Comme il n'y a pas encore moyen d'établir une formule à ce sujet, il ne faut pas encore y songer.

Si nos fabricants belges désiraient traiter directement avec Budapest, au lieu de passer par l'intermédiaire de Vienne, il faudrait qu'ils envoyassent en Hongrie des agents intelligents, connaissant au moins la langue allemande, pour étudier les goûts, les usages, les prix de vente et le système de paiement usités en Hongrie.

Ces relations directes auraient sans doute de grands avantages.

Condition publique de Roubaix

Relevés mensuels comparatifs :

Mouvement du mois d'Octobre 1884

37	Colis de soie	1.929 k.
16.816	» de laine peignée	1.809.925 »
2.712	» de laine filée	290.454 »
281	» de blousses	30.359 »
1.532	» de coton	163.964 »
21.378	colis pesant ensemble	2.296.631 k.
	Décreusage	120 1/2 opérations
	Titrage	1.248 1/2 »

Mouvement du mois d'Octobre 1885

85	Colis de soie	5.496 k.
24.544	» de laine peignée	2.641.569 »
2.073	» de laine filée	222.371 »
218	» de blousses	23.798 »
1.820	» de coton	194.821 »
28.740	colis pesant ensemble	3.088.153 k.
	Décreusage	146 .[. opérations
	Titrage	1.005 .[. »

Mouvement du mois d'Octobre 1886

103	Colis de soie	5.197 k.
16.066	» de laine peignée	1.795.262 »
3.788	» de laine filée	407.216 »
129	» de blousses	14.202 »
2.218	» de coton	237.516 »
22.904	colis pesant ensemble	2.459.393 k.
	Décreusage	147 .[. opérations
	Titrage	1.612 .[. »

Le Directeur, A. MUSIN.

Laines

LE HAVRE, 3 novembre.

Il a été traité 62 balles de laine de Buenos-Ayres en suint, à fr. 185 les 100 kil.

Revue du 15 au 31 octobre. — Importations de la quinzaine : 1,592 balles.

Débouchés : Ventes 192 balles ; expéditions 11 b. Total 203 balles.

Stock ce jour : 11,796 balles, dont 457 balles Plata, contre 9,840 b., dont 6,458 b. Plata à pareille époque en 1885.

Affaires à peu près nulles pendant cette quinzaine. En ce moment il serait difficile de réaliser même en faisant d'assez fortes concessions.

La vente d'Anvers, qui aura lieu le 9 novembre, nous fixera sur les prix que les acheteurs veulent payer et nous permettra de modifier notre prix-courant, dont les cotes sont actuellement nominales.

Peaux de mouton. — Importations : 12 balles du Pérou. — Ventes : 7 balles Chili et Pérou, de fr. 95 à 97 1/2. — Stock : 19 balles diverses.

G. ASSELIN et A. DOUAY.

MARSEILLE, 2 novembre.

On a vendu 14 balles de laine Angora lavée, à fr. 200 et 20 balles Damas lavée, à fr. 200.

BUENOS-AYRES, 2 novembre.

	1886	1885
Arrivages de la quinzaine	10.000 b.	4.250
Ventes » »	7.500	3.400
Stock à ce jour	2.500	850
Expéd. totales depuis le 15 octobre	3.250	400
» pour Anvers	2.000	54
» Havre et Dunkerque	900	100
» Hambourg et Brême	350	150

La nouvelle tonte est à peu près de même qualité que l'année dernière par rapport au conditionnement et à la finesse, le suint est plutôt un peu plus léger, par contre, les laines sont partiellement quelque peu terreuses. Les laines des rivières sont sèches, de bonne finesse, mais plus irrégulières et, par ci par là d'un conditionnement un peu plus maigre.

Mouvement maritime lainier

Le steamer belge *Pascal* allant de Montevideo et Buenos-Ayres à Dunkerque avec laines et diverses marchandises, a touché à Madère le 31 octobre et a suivi aussitôt pour cette destination.

Parti de Montevideo, le 28 octobre, steamer anglais *Snenser* pour Liverpool avec laines et diverses marchandises à ordres.

Arrivé à Montevideo, le 27 octobre, steamer anglais *Muskelque* venant de Londres.

Télégr. du 1er novembre: arrivé à King-George-Sound steamer anglais *Valetta*, venant de Londres qui chargera pour ce port en retour en laines et diverses marchandises à ordre.

Arrivé en Australie, le 29 octobre, steamer anglais *Taiman* (chargera pour Londres)

Le steamer *Portena* suivait de Rio-Janeiro le 1er novembre venant de la Plata pour le Havre porteur de laines.

Parti de Marseille, le 2 novembre, steamer *Poitou* pour le Brésil et la Plata.

Le steamer anglais *Guidford* allant de Liverpool à la Plata, a touché à St-Vincent (Cap-Vert) le 30 et a suivi aussitôt.

Parti des Grandes-Canaries, le 31 octobre, steamer anglais *Weardale* allant d'Anvers à la Plata.

Le steamer anglais *Norwich* venant de Harnich, arrivé le 2 novembre à Anvers est porteur de laine en transbordement et à ordre.

Arrivé à Gênes, le 31 octobre, steamer italien *Napoli* cap. Ballestrino, venant de Buenos-Ayres avec marchandises à ordre.

Arrivé à Gênes, le 30 octobre, steamer *Regina* venant de Buenos-Ayres.

Arrivé à Melbourne (Australie) le 29 octobre steamer anglais *Wallacetonn* venant de Liverpool (chargera en laines).

Le steamer anglais *Australia* prenait charge à Sydney le 31 octobre en laine et diverses marchandises pour l'Europe.

Arrivé à Buenos-Ayres, le 30 octobre steamer *Orénoque* venant de Bordeaux (prendra des laines et les malles en retour).

Plusieurs steamers de l'Allan-Live sont actuellement en charge à la Plata pour Dunkerque et le Havre, ce sont les steamers *Waldensian*, *Canadian* etc.

Marchés anglais

BRADFORD, 2 novembre

Un peu moins d'animation dans le marché d'aujourd'hui, les lots bon marché sont rares.

D'un autre côté, les acheteurs sont mieux disposés à s'informer de la situation réelle des valeurs, et dans l'ensemble, le ton est plus stable, bien que les transactions soient peu nombreuses.

Les peaux de laine se maintiennent. Les laines Botany et tops sont calmes, mais les cours ne baissent plus.

Mohair et alpaga inchangés.

Filés. — Les filateurs reçoivent des ordres plus importants pour l'exportation.

Les petits ordres consistent en filés doubles 32s et 36s : couleur et tubés.

Les concessions ne s'obtiennent presque plus, sur les cours de la semaine antérieure, et les acheteurs jugeant la lutte inutile, se sont décidés à placer des ordres attendus depuis un mois.

La marchandise en stock s'obtient encore dans quelques cas, avec réduction, mais la masse des filateurs sont fermes aux derniers cours.

Des offres avec réduction de prix sont faites aux filateurs de Botany.

Tissus. — La demande pour la consommation atteint une moyenne ordinaire ; cours de la semaine dernière inchangés.

ROCHDALE, 2 novembre.

Peu de transactions en laine. Les manufacturiers agissent avec la plus extrême prudence.

THIRSK, 2 novembre.

Affaires stables dans ce district, mais toutes les sortes ont subi une réduction de prix.

Pour les toisons hog sup. on n'a réalisé que 10 1/2d per lb, et pour les toisons d'Ecosse et Moorland 5d à 6d.

MANCHESTER, 2 novembre.

Fiés et Tissus. — En filés en paquets les offres sont restreintes : affaires lentes. Les numéros convenables pour la consommation sont également calmes et les belles qualités, par suite des cotations en baisse des cotons Egyptiens, sont faibles. Les tissus sont peu recherchés. On cite seulement quelques ordres d'achats de Calcutta et Bombay, mais pour les autres destinations les transactions sont limitées.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Ecole nationale des Arts industriels de Roubaix. — Voici, par classes, le nombre des élèves admis à suivre les divers cours de l'école nationale des arts industriels pendant l'année 1886-87 :

Dessin préparatoire 103 élèves ; élémentaire 26 ; moyen 33; supérieur 25; peinture, aquarelle et gouache 18 ; composition décorative 18; perspective élémentaire 33; supérieure 34; anatomie 25; dessin linéaire 36; géométrie 36; algèbre 47 ; géométrie dans l'espace 28.

Dessin de machines et croquis 13 ; mécanique appliquée 7 ; géométrie descriptive 10 : architecture 9 ; menuiserie 8 : tissage 1re année 52 ; tissage 2e année 13 ; remettage 68 ; teinture 1re année 9 ; teinture 2e année 3 ; matières colorantes 4 ; impression 3 ; chimie, élèves inscrits 9 ; chimie, élèves non inscrits 17 ; physique, inscrits 10 ; physique, non inscrits 18 ; manipulations 12.

Total général des présences d'élèves pendant le mois d'octobre : 5,950.

On vient de saisir aux halles trente-trois paniers de harengs reconnus impropres à la consommation.

Un abus de confiance vient d'être commis au préjudice de Mme Dérick, épicière, place de l'Abattoir. Deux personnes sont inculpées dans cette affaire que Mme Dérick avait tenue sous le sceau du plus grand secret pendant un mois. Mme Dérick espérait toujours qu'une somme de 700 fr. qu'elle avait prêtée, lui serait rendue.

Enfin, poussée à bout, elle a fait sa déclaration à M. le commissaire du troisième arrondissement. Un des coupables a été arrêté mercredi, il se nomme Alphonse V... Celui-ci est originaire d'Hamme (Belgique) ; il s'était établi à Roubaix depuis un certain temps ; il était marchand de légumes. Le second coupable est activement recherché.

Un homme en colère. — Alfred V... est entré, mercredi dernier, en proie à une grande colère, chez Mme Quique, cabaretière, rue des Longues-Haies, et, sans motif, apparemment arraché une porte de ses gonds et l'a réduite en morceaux! Alfred V.,. a été arrêté.

Un brutal personnage. — Il y a quelques jours, Léonard V... sortait de l'estaminet chantant qui a pour enseigne « Au franc Picard », rue de Mouveaux.

Devant lui, à quelques mètres, marchaient trois personnes, Marie R... son fils et son neveu.

Sans provocation aucune, Léonard invectiva le fils R..., un jeune homme de dix-neuf ans, qui ne lui répondit pas.

Puis, comme on arrivait au coin de la rue d'Italie, où se trouve le domicile de la famille R..., Léonard V... fondit comme un furieux sur les trois personnes qu'il renversa en les frappant des pieds et des poings.

C'était surtout au fils qu'il en voulait; il essaya de lui porter un coup de talon à la tête. La mère réussit à préserver son enfant, mais elle fut elle-même atteinte par le forcené, qui lui écrasa l'index de la main gauche.

Le lendemain, on résolut, de part et d'autre, de s'arranger à l'amiable, sans porter plainte à la police. Léonard s'engagea à payer à Marie R..., jusqu'à sa guérison, trente sous par jour, plus les frais de drogues et de visites de médecin. Il lui donna un à-compte de 13 fr. 50.

La somme fut vite épuisée, et la blessée qui est dans l'impossibilité de travailler, alla trouver Léonard, qui refusa de tenir ses engagements.

Une plainte a été portée, et un procès, dressé à la charge de Léonard.

Un individu dont on ignore encore le nom, s'est avisé, mercredi, vers dix heures du soir, de lancer une pierre dans une des glaces du *Grand-Café*. Heureusement le verre était solide : il n'est que fendu, et les consommateurs en ont été quittes pour la peur.

Il n'était que temps !

direz-vous après avoir lu le document ci-dessous, et remarquez que, malgré tout, le soulagement commençait déjà le second jour; notez aussi la dépense totale de 3 francs ! Sous-la-Roche (Ain). J'avais attrapé un mauvais refroidissement qui me força de cesser mon travail. J'avais toujours froid dans le dos, des douleurs dans les jambes et un point dans le côté gauche qui gênait ma respiration; j'avais aussi de violents maux de tête et je ne pouvais pas me tenir debout; l'appétit était nul et mes forces diminuaient chaque jour. Je fis venir alors une boîte de Pilules Suisses à 1 fr. 50; dès le second jour déjà je ressentis un grand soulagement; au bout de quinze jours je reprenais des forces, l'appétit revenait et les douleurs disparaissaient, ainsi que les maux de tête; une seconde boîte m'a guéri complètement. J'autorise M. Hertzog, pharmacien, 28, rue de Grammont, à Paris, à publier ma lettre. Justin Miguet. Legalisation de la signature par la mairie. 136494d

TOURCOING

Un concours de musique en 1887. — Dimanche prochain, aura lieu, au local des orphéonistes *Crick-Sicks*, une réunion préparatoire en vue de l'organisation d'un grand concours international d'harmonies, de fanfares et d'orphéons qui se ferait à Tourcoing les dimanche et lundi de la Pentecôte de 1887.

Nous applaudissons bien sincèrement à l'heureuse initiative des promoteurs du projet et, avec eux, nous reconnaissons qu'il aurait ainsi « la » double satisfaction de travailler pour l'art musical et aussi dans l'intérêt du commerce de notre ville qui profitera tout le premier de cette » grande manifestation. »

Un incendie a éclaté mercredi, vers 6 h. 1/2 du soir, dans l'établissement de MM. Binet père et fils, peigneurs de laines, rue Neuve-de-Roubaix.

Des essais de carburation du gaz d'éclairage étaient faits dans une salle de l'établissement servant de forge. Comme on n'obtenait pas tous les résultats attendus, on fit couler une partie du liquide contenu dans l'appareil de carburation; mais ce liquide s'enflamma, et, en se répandant sur le sol, força les personnes présentes à s'éloigner au plus vite; le feu se propagea immédiatement à tout l'atelier.

D'autre part, l'appareil cessant de fonctionner, l'établissement se trouva plongé dans une profonde obscurité. Un des directeurs eut la présence d'esprit de faire arrêter immédiatement la machine : on évita ainsi les graves accidents qui auraient pu se produire parmi les ouvriers dans un moment d'affolement occasionné par cette soudaine obscurité.

L'incendie menaçant de gagner le magasin à fourrages contigu à l'atelier, des secours furent immédiatement demandés et arrivèrent promptement. En moins d'une heure, tout danger avait disparu.

Les dégâts limités à cette seule salle de la forge ne sont pas évalués, mais ils ne doivent pas être très importants. Il y a assurance à plusieurs compagnies.

Une foule considérable stationnait devant l'établissement et a interrompu un moment la circulation des tramways.

Travaux communaux. — Le jeudi 18 novembre aura lieu, à l'Hôtel-de-Ville, l'adjudication publique des travaux de construction de murs de clôture au jardin public et à l'école de la rue Neuve. Le devis s'élève à 4.100 fr.

LILLE

Des magnifiques funérailles ont été faites jeudi matin à M. E. Neut, décédé subitement à Lyon. A midi une foule immense d'amis du défunt et de sa famille étaient réunis à la maison mortuaire, rue de la Grande Chaussée.

Les officiers de l'armée territoriale et de la réserve s'étaient groupés autour de M. le colonel Boyez du 1er territorial et de M. le lieutenant-colonel des chasseurs à cheval commandant la place. A midi, le clergé de Saint-Etienne arrivait à la maison mortuaire et le cortège funèbre s'est dirigé vers l'église.

Après le clergé, la députation de la musique de Seclin, les sociétés nautiques et de gymnastique de la salle Oudar, les ouvriers de la maison, portaient de splendides couronnes de fleurs naturelles.

Ses collègues du 127e avaient envoyé une immense couronne de fleurs.

Sur le cercueil avait été déposée une épée d'officier d'infanterie, entourée de fleurs naturelles. Les cordons du poêle étaient tenus par des sous-lieutenants d'infanterie, active et réserve, et par plusieurs amis. L'offrande a duré pendant trois quarts d'heure; plusieurs discours ont été prononcés sur la tombe. M. le colonel Roger, comme président de l'Ecole de tir, a pris le premier la parole, puis M. Bère au nom de la société d'armes de la salle Oudar ; puis le président de la société de gymnastique *la Française*.

Une véritable émotion s'était emparée de tous les habitants, qui avaient connu et avaient pu apprécier l'affabilité de M. Emile Neut, douloureusement enlevé à sa jeune femme et à sa famille.

Le général Campenon à Lille. — Un de nos confrères annonce que le général Campenon, ancien ministre de la guerre, est arrivé aujourd'hui à Lille et qu'il est descendu chez M. Darcq, sculpteur, qui a exposé au Salon de 1887 un buste du général.

Notes d'un promeneur

(SUITE).

Projet d'une avenue entre le Parc de Barbieux et la route départementale n° 14, vers le Sart. — La veille de la Toussaint, il faisait un temps superbe, et, lorsque j'eus dîné, j'en ai profité pour aller me promener la canne à la main avec cette pensée fervente d'un vrai Roubaisien de voir grandir et s'embellir toujours ma ville natale.

Je me dirigea, donc vers le Parc public de Barbieux où je vous avais laissé mes dernières impressions près des canards de Pékin se prélassant dans le bassin du susdit Parc.

Je pris l'allée gauche de cette splendide promenade et, en regardant droit devant moi, lorsque j'eus passé le kiosque de 3 ou 400 mètres, j'aperçus un vide ou percée dans les grands arbres du fond à l'extrémité de Croix, vers le Breucq, et me souvins alors que, par un acte en date du neuf septembre 1876, M. Isaac Holden Crothers, manufacturier à Croix, offrit de verser à la caisse municipale de la ville de Roubaix une somme de 115000 fr. remboursable avec intérêt à 5 0/0 en cinq annuités aux conditions ci-après :

La ville de Roubaix s'engagerait à utiliser ces fonds à l'ouverture d'une avenue empierrée de 20 mètres de largeur, partant du boulevard de Paris et suivant le bord des terrains expropriés pour l'établissement de la promenade de Barbieux, jusqu'à la courbe que forment ces terrains près de la propriété de M. Crothers.

Le versement à la caisse municipale devait être effectué immédiatement après l'approbation du projet, lequel serait mis en adjudication et exécuté par la ville, sans interruption, jusqu'à complet achèvement.

Pour comprendre toute l'importance du projet en question, il faut savoir qu'une association de propriétaires, au nombre desquels se trouve la famille de M. Brame, se sont engagés entre eux à la construction d'une avenue rectiligne, de vingt mètres également de largeur, partant de l'extrémité de celle qu'exécuterait la ville et aboutissant au chemin vicinal du Recueil aux Quatre-Ormeaux, près du cabaret de la Planche Epinoy, à 300 mètres environ de la route de Lille à Roubaix ; cette avenue serait infailliblement prolongée, dans un avenir prochain, jusqu'à la rencontre, au hameau du Sart, avec la route de Lille, qui se trouverait ainsi réunie au centre de Roubaix par une voie magnifique de plus de 4000 mètres de longueur, plus courte et infiniment plus agréable que la route actuelle et qui éviterait la rencontre des tramways à vapeur.

La somme offerte de 115,000 francs représente bien d'ailleurs le montant des dépenses à prévoir pour l'exécution des travaux, ainsi qu'il en a été justifié par un devis qui a été soumis alors.

La ville se réservait toutefois la faculté de se libérer à une époque plus rapprochée si, par suite d'emprunt ou de toute autre circonstance, elle y trouvait avantage.

Je me demande pourquoi on ne ferait pas cette route de préférence à celle que l'on parle d'exécuter à droite du Parc et seulement jusque la rue d'Hem, à Croix.

Pour toutes personnes sérieuses, il sera répondu que c'est un tort de ne pas exécuter le premier de ces projets, attendu que les arbres sont abattus jusqu'à la Planche-Epinoy, que M. Isaac Holden Crothers a clôturé son jardin potager aussi en vue de ce projet et que le terrain est nivelé sur les 9/10 du parcours en question.

Comme curieux n'est pas paresseux, et que la marche est ma santé, je voulus poursuivre ma pointe en ligne droite jusque Lille.

Je me suis aperçu qu'en continuant ma route après être passé le cabaret Désoubry, à la Planche-Epinoy, on arrivait au chevet de l'église du Sart, ensuite à la distillerie de M. Droulers, maire de Wasquehal, et que l'on pouvait traverser la ligne du chemin de fer du Nord au hameau de Rougebarre; que de là, au choix du voyageur pour Lille, s'il appuie tant soit peu sur sa droite, il passera devant le pensionnat des dames de St-Maure et arrivera à Lille par la porte de Mouveaux et si, au contraire, il appuie un peu à gauche, il arrivera à la route pavée qui longe le cimetière de l'Est et à Lille par la porte de Roubaix.

Cette route serait la plus directe et la moins montueuse, car on éviterait la rampe de la place de Croix, du Moulin Delmon et du pont du Lion d'or, et aussi l'ennui des tramways à vapeur.

(A suivre)

Tribunal correctionnel de Lille

Présidence de M. HEDDE

Audience du mercredi 3 novembre 1886

Commissaire Cattelain RACIT. — Le tribunal a rendu son jugement dans cette affaire de dénonciation calomnieuse. Il a déclaré la plainte non recevable, la dénonciation n'ayant pas été déclarée calomnieuse par un jugement.

Jugement dans l'affaire de la « Gazette d'Armentières ». — La *Gazette d'Armentières* ayant émis des opinions calomnieuses contre Cousemacker, le père dont la fille a été outragée, celui-ci lui a intenté une action. Le tribunal condamne la *Gazette d'Armentières* à une amende de cinquante francs et de plus à cent francs de dommages intérêts.

Affaire B... contre P... — P... a été condamné à 16 francs d'amende pour avoir insulté M. B... à Roubaix.

MAITRE CARRÉ.

TRIBUNAL CIVIL

Et audience des criées du mercredi 2 novembre

La maison sise rue de la Fosse aux Chênes, dont la mise à prix était de 110 000 francs, a été adjugée à Me Deville, avoué, 115.000 francs.

La maison sise à Tourcoing rue Nationale 131, dont la mise à prix était de 20.000 francs, a été adjugée 35.000 francs à Me Deville, avoué.

CORRESPONDANCE

Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion ni la responsabilité de la rédaction.

Monsieur le Directeur
du *Journal de Roubaix*,

Votre numéro 23 octobre contenait sur la coopération à Roubaix une critique peu sérieuse, mais qu'il est bon, dans l'intérêt de la généralité des consommateurs, de ne pas laisser passer sous silence.

En effet, l'auteur commence par dire que la coopération est une forte belle chose, mais en apparence seulement.

Si cependant il habite Roubaix, il n'est pas sans savoir les résultats qui sont obtenus par la coopération pour le pain et qui, depuis de nombreuses années, ne sont pas moindres de 25 0/0 pour le consommateur.

Il me semble que cette réduction à elle seule est assez notoire pour être signalée et ne pas passer inaperçue.

Pour un simple ménage utilisant 2 pains par jour, cela représente 106 fr. 95 d'économie par an, somme qui rentre dans la poche du consommateur, fin de chaque année, tandis que, si le même pain eût été acheté à n'importe quel boulanger de la ville, le consommateur n'aurait pas touché un centime.

Voilà la différence, elle équarquille les yeux à tous, excepté à ceux qui ne veulent pas voir.

Il en est de même pour la coopération en viandes, charbons, bières, pharmacie, qui, il faut bien l'espérer, vont aussi jouir, à Roubaix, des bienfaits de la coopération, comme cela se fait depuis longtemps en Belgique, en Angleterre et dans beaucoup d'autres contrées.

Le jour où cette application sera faite à Roubaix, ce sera plus d'un million par an qui sera économisé au profit des consommateurs, tandis qu'à l'heure actuelle, il reste aux mains des petits boutiquiers, qui, sentant enfin que leur proie va fluir par leur échapper jettent des cris de désespoir pour détourner le plus possible de la coopération ceux qui se sentent disposés à en faire.

Mais disons-le avec fierté, la ville de Roubaix, au point de vue du progrès, n'est jamais restée en arrière et si, de tous les points de la France, on étudie partout les principes féconds de la coopération, elle sera encore la première à prendre rang et à passer de la théorie à la pratique.

Pourquoi, en effet, ne se ferait-il pas à Roubaix ce qui convient si bien à Reims, par exemple, où à Gand.

En effet à Reims, en 1885, la Société coopérative des établissements économiques a traité en boulangerie, 272.041 fr. d'affaires ; épiceries, 1.763 856 fr. 45 ; boucherie, 877 363 fr. 50 ; liquides, 665,448 fr. 60 ; brasserie, 17.646 fr. 55 ; charbons, 31.457 fr. 65 ; mercerie, 67.168 fr. 35 ; total : 3.699.982 fr. 40. laissant un bénéfice net de 21 fr. 40 sur la moyenne de tous ces articles au profit du consommateur.

Ainsi voilà donc dans Reims près d'un million d'économisé au profit du coopérateur et qui le sera aussi à Roubaix le jour où l'éducation coopérative sera faite.

Enfin, si, comme on le prétend, la coopération ne rend pas service, pourquoi est-il question, à l'heure actuelle, de la faire entrer dans l'armée française pour le service des sous-officiers?

Un économiste roubaisien.

Conseil de guerre séant à Lille

Séance du Mercredi 3 Novembre 1886

Présidence de M. DORÉ, lieutenant colonel d'artillerie

Le coup de fusil du Palais de Justice. — Le 21 septembre dernier, Jules Perret du 136e bataillon de chasseurs montait la garde au coin de la rue de la Basse Deûle et de la rue Comtesse. Tout-à-coup il est grossièrement insulté par un jeune homme, nommé Génevrier, qui s'ennuyait dans une cellule grillagée du Palais de Justice.

Le soldat lève la tête et menace son insulteur de son arme. Celui-ci redouble ses grossières injures et ses sarcasmes. Le chasseur qui s'entendait raconter à la caserne que la consigne et la salle de police attendent les jeunes soldats, qui laissent les décenus aux fenêtres, ennuyé de plus des insultes qu'il subit, prend son arme, y met une cartouche, annonce qu'il va tirer; le coup part; Génevrier tombe comme une masse dans la cellule, où le gardien chef le trouve sur le sol, ayant le cou traversé par une balle. Voilà les faits.

A l'audience, M. Oudet, commissaire du gouvernement, est très modéré dans son réquisitoire. Le président du conseil n'a qu'un reproche à adresser à Génevrier, c'est qu'il a été un peu trop vif. Acquittement à l'unanimité.

Condamné à mort. — Le soldat Grare a été condamné à mort, puis sa peine a été commuée en celle des travaux forcés à perpétuité. Le conseil entérine les lettres de grâce.

NORD

Convocation du Conseil général. — Les Conseils généraux du Nord et du Pas-de-Calais sont convoqués, en session extraordinaire pour le 8 novembre courant, à l'effet d'élire leurs représentants au Conseil départemental de l'instruction primaire, aux termes de l'article 44 de la nouvelle loi.

Rentrée des Facultés de Douai. — Hier mercredi, à onze heures du matin, a eu lieu, dans la salle des fêtes de la mairie de Douai, la rentrée solennelle des Facultés de l'Etat.

Le Recteur a exposé les innovations apportées dans l'Université durant l'année et notamment ce qui concerne la création du conseil général des Facultés. Il a applaudi au vote de la nouvelle loi sur l'enseignement primaire, sortie, a-t-il dit, victorieuse d'oppositions obstinées, et s'est félicité qu'on en ait fini avec les équivoques de la loi de 1850. L'instituteur ne sera donc plus qu'un fonctionnaire public, qui n'aura à enseigner aucun credo.

M. de Folleville, Doyen de la Faculté de Droit, a plaidé la cause du maintien de cette Faculté à Douai. Il s'est demandé s'il avait été opportun ou inopportun de soulever la question de savoir si elle était bien prospère, et s'il n'y avait pas lieu de chercher les moyens de lui donner une nouvelle vie, en la transportant ailleurs. « Contester sa prospérité est chose dangereuse ; car cela peut éloigner les élèves devant une incertitude ».

M. le doyen de la Faculté de médecine exprime la crainte que la loi projetée, qui astreint tous les jeunes gens au service militaire de trois ans, n'ait des effets désastreux pour les études et pour la science.

Après quelques mots de M. le doyen de la Faculté des sciences, M. Moy, professeur de la Faculté des lettres, a fait l'éloge de M. Desjardins, doyen de cette dernière Faculté, décédé dans l'année.

A la porte de la salle, deux jeunes filles, portant en sautoir des écharpes tricolores, quêtaient pour les écoles laïques.

Quaedypre. — Un incendie assez important s'est déclaré mardi soir, à 10 heures, dans la ferme de M. Vandaele occupée par M. Delabarre-Deblock.

Les pertes sont évaluées à 55,000 francs et sont couvertes par les deux compagnies d'assurances la *Nationale* et l'*Aigle*. La gendarmerie de Bergues, a arrêté un ancien garçon de ferme, renvoyé dernièrement par M. Delabarre-Deblock, et sur qui pèsent de graves présomptions; car un cabaretier l'a vu rôder autour de la ferme, lors de l'incendie.

— *Les incendies.* — Une vive consternation règne dans le pays. Depuis quelque temps, des menaces d'incendie sont faites par lettres aux fermiers, particulièrement dans les communes situées sur la frontière belge, et la plupart de ces menaces sont suivies d'exécution.

Dans le courant du mois de septembre à Houtkerque (Nord), deux fermes sont ainsi devenues la proie des flammes.

Quelques semaines après, une nouvelle catastrophe était prédite dans la même commune. La ferme Staelen devait être incendiée. Le 5 octobre suivant ces menaces furent mises à exécution ; aujourd'hui, il ne reste plus de cette grande ferme que des ruines.

Maintenant une nouvelle menace est faite, toujours dans la même commune. Une lettre anonyme annonce le prochain incendie de la brasserie Carton. La justice ne pourrait-elle s'occuper un peu de ces affaires ?

Ces criminels agissent toujours avec beaucoup d'audace ; l'incendie Staelen a eu lieu en plein jour (à 3 heures de l'après-midi) et les deux autres à 6 heures du soir.

On comprend aisément la terreur qui règne dans les communes des alentours.

BELGIQUE

Tirage des obligations de Bruxelles. — Nous avons donné hier le tirage des emprunts des années 1853 et 1856 : voici celui des emprunts de 1862.

Emprunt de 1862 (50e tirage). (fixé d'après le tableau d'amortissement au 1er mars 1887). — Obligations remboursables le 1er juin 1887 :

N° 105933, remboursable par fr. 40.000
N° 173855, remboursable par fr. 6.000 ;
N° 30753, 96065, 228014 remboursables par f. 1.000;
N. 245871, 20582, 167515, 217524, 17009, 23729, 60680 173158, remboursables par fr. 500.

Emprunt de 1862 (51e tirage) fixé d'après le tableau au 1er septembre 1887. — Obligations remboursables le 1er décembre 1887 :

N° 154837, remboursable par 40.000 fr.
N. 197845, remboursable par 5.000 fr.
N° 74629, 160511, 141287, par 1.000 fr.
N° 76931, 206709, 215242, 45106, 75189, 154819, 202821, 217953, remboursable par 500.

Liège. — *Emprunt de 1868.* — (54e tirage) *du 1er novembre 1886.* — N° 51205, remboursable par 10.000 fr. ; N° 11791, 92978, 99967 1.000 fr. ; N° 10359, 49347, 66773, 85515, 500 fr.

FEUILLETON DU 5 NOVEMBRE 1886. — N° 65

CENDRINETTE

PAR A. BROT ET SAINT-VERAN

TROISIÈME PARTIE

LA MAISON DU PENDU

III

Les confidences

(SUITE)

Flavia, voyant que Maurice persistait à ne pas lui demander son amour, le lui avait bravement offert.

Maintenant qu'elle était seule avec elle-même, la surexcitation qui avait suivi son prononciamento amoureux s'apaisait peu à peu.

— Que doit-il penser de mon audace ? murmurait-elle : s'il demeurait indifférent à mon amour? S'il allait le repousser ?... Quelle humiliation ?... Ah ! je n'aurais plus qu'à mourir !

Et sous l'empire de ces doutes, elle s'agitait sur sa couche sans pouvoir trouver le sommeil.

A la fin, la fatigue l'emporta, et elle s'endormit.

Deux jours s'étaient écoulés, et le marquis de Simeuse n'avait point reparu.

Le premier jour, elle ne s'en étonna pas.

Sa beauté dont elle était fière et qu'elle avait jugée invincible jusqu'alors, lui apparaissait moins triomphante.

Elle se disait que le cœur a ses caprices, et que les séductions qui agissent sur la foule peuvent être quelquefois sans puissance sur certaines natures.

En y réfléchissait, elle trouvait que le marquis s'était montré bien tiède lorsqu'elle s'était jetée à sa tête avec plus de bravoure que de prudence.

Le troisième jour touchait à sa moitié et Maurice ne paraissait point.

S'il ne venait point, c'était donc qu'il ne répondait point à son amour ?

— Plus de doute, il me dédaigne ! pensa-t-elle.

Et elle éclata en sanglots.

Puis, bientôt, elle essuya ces larmes :

— Mon Dieu, dit-elle, s'il était malade ? Si un accident lui était arrivé ? Oui... oui... ce ne peut être que cela. Sans cela, je l'aurais revu.

Une fois cette idée entrée dans son esprit, elle ne songea plus qu'à s'assurer jusqu'à quel point ses craintes étaient fondées.

Mais comment s'en assurer.?

Faire part de son inquiétude à la princesse, c'eût été lui révéler son amour pour le marquis de Simeuse.

D'un autre côté, sortir de l'hôtel sans que son absence fût remarquée, était chose presque impossible.

Que faire ?

Tout à coup son visage rayonna.

Elle courut à la sonnette et l'agita à plusieurs reprises.

Sa femme de chambre vint en toute hâte.

Flavia, sans lui laisser à peine le temps d'entrer l'envoya prévenir Raphaël qu'elle avait à lui parler.

Quelques instants plus tard, Raphaël accourait, et, après un court entretien, il la quittait pour se rendre à l'hôtel du marquis de Simeuse.